

Présentez-nous votre projet de partenariat !

Il existe de nombreuses manières de collaborer avec le CSF et de multiples initiatives enrichissent l'expérience des apprenants francophones et contribuent au rayonnement de la francophonie en Colombie Britannique.

Merci de consulter le document suivant afin de prendre connaissance des détails relatifs aux programmes de partenariat que le CSF appuie.

Notre programme de partenariat appuie les demandes qui respectent les critères suivants :

1. Le partenariat contribuera à la tenue d'activités ou à la réalisation de projets au bénéfice de nos élèves ;
2. L'initiative du projet est axée sur le bien-être de la collectivité et son activité se situe dans le domaine de la santé, secteur communautaire, culturel ou en lien avec le bien-être de nos apprenants ;
3. Le projet est en accord avec [le plan stratégique du CSF](#) ;
4. Les [missions et les visions](#) des deux parties sont compatibles ;
5. L'image véhiculée par le partenariat est favorable au CSF et à l'établissement qui bénéficie du partenariat ;
6. La viabilité à long terme de l'événement, l'efficacité de son administration et la bonne santé de sa gestion financière sont également des critères importants dans l'attribution d'une commandite.

Notre programme de partenariat n'appuie pas :

1. Les demandes qui ne cadrent pas avec la mission, les valeurs ou la vision du [plan stratégique du CSF](#) ;
2. Les demandes effectuées au bénéfice d'un organisme à but lucratif ;
3. Les projets ou événements déjà existants ou similaires à des projets ou événements du CSF ou de ses écoles ;
4. Les projets favorisant un individu ou une équipe ;
5. Les partenariats d'une entité dont les produits et services ne peuvent pas être distribués à nos apprenants.

Durée des engagements :

La durée des engagements du CSF pour les commandites et les dons se limite à un seul événement.

Les organismes et entreprises devront donc effectuer une nouvelle demande de partenariat pour chacune des éditions de l'activité organisée*. Selon la priorité du plan stratégique de notre conseil scolaire, du nombre de demandes reçues et le budget disponible le partenariat pourrait se voir accordé, ou non.

*Pour des ententes à plus long terme, une convention déterminant la période et les conditions doit être signée.

Traitement de la demande :

Les demandes doivent être faites dans un délai raisonnable avant le début de votre projet. Toutes les propositions seront traitées mensuellement. Les demandeurs peuvent donc s'attendre à un délai de réponse pouvant aller jusqu'à 30 jours. Merci d'attendre que ce délai s'écoule avant de faire tout rappel de suivi par courriel ou par téléphone.

Toute demande complétée doit être effectuée via le formulaire. Pour disposer d'une copie ou si vous avez des questions, contactez-nous :

partenariats@csf.bc.ca

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique | SD 93
100 - 13511 Commerce Parkway, Richmond, BC V6V 2J8
www.csf.bc.ca